

Mairie de MOTTEVILLE

Place Maréchal de Lattre de Tassigny
76970 MOTTEVILLE

A l'attention de Mme Marie-France BEAUDOUIN

Bouville, le 05 février 2020

Réf. : 2020/CG/LLT/2636

Objet : Autoroute A150 – Section Barentin / Ecalles-Alix
Résultats de mesures acoustiques 5 ans après mise en service

Madame le Maire,

Conformément aux termes de son contrat de concession et de la loi Bruit de 1992, la société ALBEA était tenue de procéder à la vérification de l'efficacité des dispositifs de lutte contre les nuisances sonores, mis en œuvre, dans le cadre de la construction de l'autoroute A150, dans sa section Barentin / Ecalles-Alix, au droit des habitations riveraines les plus exposées. Cette campagne s'est déroulée courant novembre 2019, soit pratiquement 5 ans après l'ouverture à la circulation de l'autoroute.

Conformément à notre engagement, nous vous adressons, joint à la présente, le rapport complet de ces mesures.

Comme vous pourrez le constater, les niveaux de contributions sonores mesurés restent très en dessous des seuils réglementaires confirmant ainsi le bon dimensionnement des protections réalisées. Il importe de rappeler qu'ALBEA reste soumis à ce titre à une obligation de résultat.

Pour votre parfaite information, nous adressons à M. GILLES, au lit-dit la Dialonde, la fiche relative à la mesure qui a été faite chez lui.

Notre équipe reste bien évidemment à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ces mesures.



Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice opérationnelle

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'T' followed by a horizontal line.

Laurence LEBLOND-TETU

PJ : *Rapport ACOUSTB - Contrôle des niveaux sonores aux abords de l'autoroute A150 sur le tronçon Barentin – Ecalles-Alix – Décembre 2019 – version 01*